

CGV

Conditions générales de vente

Article 1 : Droits d'accès

L'accès au site EXALTO est ouvert à toute personne en bonne santé morale et physique. Les pratiquants ne pourront accéder aux parcours s'ils sont sous l'emprise de quelque substance que ce soit : médicaments, alcools, drogues. Tout pratiquant s'engage à être assuré par une responsabilité civile. Toutes les prestations doivent être réglées en totalité au plus tard le jour choisi pour pratiquer l'activité concernée. Ce règlement peut être effectué sur place soit en espèces, en chèque français, carte bancaire, ou chèques vacances et sur internet sur le site www.exlato-park.com uniquement par carte bancaire. Tous les participants doivent obligatoirement prendre connaissance du règlement intérieur affiché à l'entrée du site, disponible sur notre site internet www.exalto-parc.com ou disponible sur simple demande téléphonique ou par mail à lyon@exalto-park.com.

Article 2 : Droits d'exclusion

EXALTO se réserve le droit d'exclure toute personne :

- Ayant un comportement dangereux pour lui-même
- Mettant en danger la vie ou la santé d'autrui
- Non respectueuse d'un des points du règlement intérieur
- Ayant accédé aux installations sans en avoir réglé la contrepartie financière.

Article 3 : Réservation Individuelle

La réservation permet au client d'être assuré de la disponibilité sur un créneau horaire. En cas de retard du client de plus de 15 minutes, EXALTO ne pourra plus garantir la disponibilité du créneau. Le client devra alors attendre la prochaine disponibilité. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement. De même, aucun remboursement ne peut être envisagé dans le cas où le client s'est trompé de date ou d'heure étant entendu que c'est ce dernier qui rentre lui-même les informations lors de sa réservation en ligne.

Si le client souhaite modifier sa date et son horaire, il doit le signaler au plus tard 72 heures avant la date de venue.

Dans la mesure du possible, les équipes EXALTO feront leur maximum pour trouver une autre date qui convienne.

Si d'aventure, aucune date ne peut être trouvée, aucun remboursement ne pourra être réclamée par le client.

Si le client désire annuler, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 4 : Vente en ligne

Absence de délai de rétractation : En vertu de l'article L.121-20-4, 2° du Code français de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Concernant les prestations non datées, le Client dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception de la confirmation de commande pour exercer un droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité.

Article 5 : Groupes et collectivités

A la demande du client, un devis est établi et adressé au client par mail ou par courrier. Le montant global de la prestation est calculé selon le volume prévisionnel de participants le jour de la prestation. L'option de réservation est maintenue pendant un délai de 15 jours. Afin de réserver définitivement sa prestation, le client doit faire parvenir un acompte de 50%.

En cas d'annulation de la prestation par le Client, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Remboursement intégral de l'acompte si l'annulation intervient au moins 30 jours calendaires avant l'événement.
- Pas de remboursement de l'acompte versé si l'annulation intervient moins de 30 jours calendaires avant l'événement.

EXALTO accepte le règlement par mandat administratif pour les établissements publics.

Le solde est à verser le jour de la prestation sauf pour les règlements par mandats administratifs.